



Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?

Mettez vos salariés, clients et biens à l'abri, en bénéficiant du dispositif public



RDI Codognan, 2021 © SYLVAIN THOMAS / AFP

Notre territoire étant fortement exposé au risque inondation, l'Établissement Public du Bassin du Vistre lance le dispositif ALABRI Entreprises !

Propriétaires, locataires et gestionnaires d'un local d'activité situé en zone inondable :

- Protégez vos salariés, visiteurs et biens
- Évitez l'arrêt d'activité
- Profitez de subventions pour réaliser des aménagements
- Respectez vos obligations réglementaires

Nous contacter

- ☎ 07 66 38 66 76
- @ alabri-entreprises@nimalabri.fr
- 38 Boulevard Gambetta
30000 NIMES
- 🌐 alabri-entreprises.fr



Partenaires financiers



Membres de l'EPTB



Entreprises de moins de 20 salariés

Bénéficiez d'un diagnostic gratuit personnalisé pour connaître l'exposition de votre activité face aux inondations et les solutions pour la protéger.



Solutions de protection face aux inondations subventionnées de **40% à 80%** pour les entreprises de moins de 20 salariés

Accompagnement gratuit pour des démarches faciles et allégées pour obtenir des financements.

Entreprises de plus de 20 salariés

Bénéficiez d'un rendez-vous gratuit de présentation du risque et de conseils adaptés pour protéger votre activité.



Communes concernées par le dispositif :

Aigues-vives, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bezouze, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Calvisson, Caveirac, Clarensac, Codognan, Congénies, Générac, Langlade, Le Cailar, Lédenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Uchaud, Vauvert, Vergèze, Vestric-et-Candiac.



Partenaires financiers



Membres de l'EPTB

